

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE  
**CARPENTRAS**

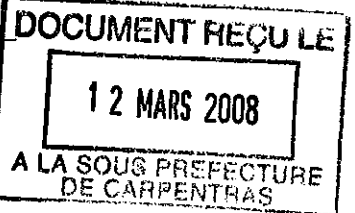


(Autorisé par arrêtés préfectoraux en date des 25 janvier 1947 et 9 avril 1947)

Siège : 595 chemin de l'hippodrome - BP 22  
84201 CARPENTRAS CEDEX

**PUBLIE LE**  
**18 MARS 2008**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE



Séance du : **29 FEVRIER 2008**

Président : **Hélen ADAM**

61/08

Membres présents à la séance : M. REY Guy (Aubignan) - MM. MONNET Bernard et PONS Hubert (Le Barroux) - Mme VENTURA Sylvia (le Beucet) - M. ELOI Francis (Beaumes de Venise) - MM. CHARRASSE Bernard et BERNARD Francis (Beaumont du Ventoux) - M. BLONDEL Henri (Bédarrides) - M. RASPAIL Max (Blauvac) - MM. SENAC Jean-François et ROMAN Jacques (Carpentras) - Mme LAGET Isabelle et M. NICOLET Frédéric (Chateaunuef du Pape) - M. UGHETTO Guy (Crillon le Brave) - M. VACCHIANI Primo et Mme TRUCHOT Viviane (Entraigues sur Sorgue) - MM. MARCELLIN Didier et PAWLAK Jean (Flassan) - M. PAILLET Gérard (Lafare) - MM. NICOLET Michel et ROLLAND Pierre (Loriol du Comtat) - M. JEAN Jean-Claude et Mme BRIEND Nicole (Malemort du Comtat) - M. RAFFARD Jean (Mazan) - Mme ESPENON Evelyne (Monteux) - M. CHIARELLI Gabriel (Mormoiron) - M. CHAMPEL Gérard (Pernes les Fontaines) - M. BRUN Jean-Pierre et Mme LECOQ Béatrice (Le Pontet) - M. GIRARD Henri (La Roque Alric) - M. MOURA Jean (La Roque sur Pernes) - M. MALHERBE Joël (Saint Didier) - M. MEDRAT Jean-François (Saint Hippolyte) - M. GAUDIBERT Bernard et Mme CASADO Claude (Saint Pierre de Vassol) - M. MAIGRE Léopold et Mme BERARD Claire (Saint Saturnin les Avignon) - MM. GERENT Gérard et SOLER Serge (Sorgues) - M. ADAM Hélen (Venasque) - M. RAMBAUD Bernard (Villes sur Auzon).

**JB/FF**

--ooOoo--

**SERVICE EAU POTABLE**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION**  
**TRANSMAD**  
**AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

--ooOoo--

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que conformément aux décisions prises lors du comité du 27 décembre dernier, une

.../...

convention de partenariat a été préparée avec l'association TRANSMAD à qui a été confiée la charge de mettre en œuvre le projet présenté, à savoir :

- l'aménagement de la résurgence d'Andoharano ; réalisation des installations de pompage, d'une adduction (2,5 km) et d'un réseau de distribution (4,5 km) doté de 28 bornes fontaines,
- la formation du comité de gestion et des responsables du quartier à la gestion du service de l'eau,
- la sensibilisation aux risques sanitaires liés à l'eau de consommation et à l'entretien du pourtour des ouvrages,

La présente convention a pour but de définir les justifications à produire par l'association, les modalités de versement des subventions, les engagements de l'association vis-à-vis de l'information du Syndicat Rhône Ventoux et les contrôles comptables et vérifications du projet.

### **LE COMITE**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** la convention de partenariat présentée,

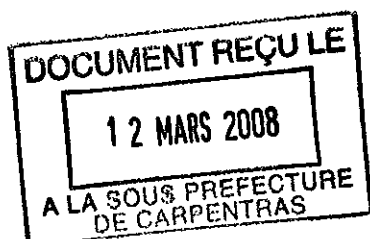
### **DELIBERE**

**1°)** Approuve la convention de partenariat avec l'association TRANSMAD.

**2°)** Rappelle que la dépense relative au versement de la subvention sera imputée sur le compte n°6715 intitulé « Aide aux pays en voie de développement ».

**3°)** Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.



(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME



**DOCUMENT DEVENU EXÉCUTOIRE**

à compter du :

**12 MARS 2008**

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE  
**CARPENTRAS**



(Autorisé par arrêtés préfectoraux en date des 25 janvier 1947 et 9 avril 1947)

Siège : 595 chemin de l'hippodrome - BP 22  
84201 CARPENTRAS CEDEX

**PUBLIE LE**  
30 JAN. 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE

Séance du : **27 DECEMBRE 2007**

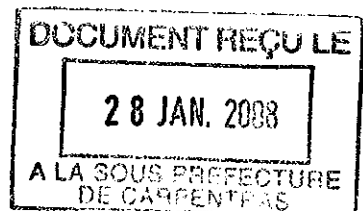
Président : **Hélen ADAM**

24/08

Membres présents à la séance : M. REY Guy (Aubignan) - MM. MONNET Bernard et PONS Hubert (Le Barroux) - Mme MOREL Michèle (le Beucet) - M. BLONDEL Henri (Bédarrides) - MM. REYNARD Luc (Bedoin) - M. RASPAIL Max (Blauvac) - M. VACCHIANI Primo (Entraigues sur Sorgue) - M. PAWLAK Jean (Flassan) - M. NICOLET Michel (Loriol du Comtat) - Mme DACOS Marie-Hélène (Méthamis) - M. MORNET Aimé (Modène) - Mme ESPENON Evelyne et M. GOEPP Magi (Monteux) - M. CHIARELLI Gabriel (Mormoiron) - M. CHAMPEL Gérard (Pernes les Fontaines) - M. GIRARD Henri (La Roque Alric) - M. GAUDIBERT Bernard (Saint Pierre de Vassols) - M. MAIGRE Léopold et Mme BERARD Claire (St Saturnin) - M. GERENT Gérard (Sorgues) - MM. BEZERT Gaby et ADAM Hélen (Venasque).

**JB/FF**

--ooOoo--  
**SERVICE EAU POTABLE**  
**AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**  
--ooOoo--



Monsieur le Président expose à l'Assemblée que depuis l'application de la loi OUDIN (février 2005), les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Afin de profiter de l'expérience et du savoir faire du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), qui intervient dans ce domaine depuis de nombreuses années et qui dispose d'un service affecté à ce programme solidarité eau, il est proposé au Syndicat RHONE VENTOUX de participer, en partenariat avec le SEDIF, à un projet consistant à la réalisation d'une adduction d'eau potable de 4 km et d'un mini réseau de distribution pour le village de St Augustin, situé au sud ouest de l'île de Madagascar, et qui desservira 6.600 habitants.

L'objectif est de réaliser des installations de pompage, une adduction de 2,5 km et un réseau de distribution de 4,5 km doté de 28 bornes fontaines.

Par ailleurs, il est prévu de former un comité de gestion et des responsables du quartier à la gestion du service de l'eau, et également de sensibiliser la population à l'utilisation de l'eau de consommation et à l'entretien du pourtour des ouvrages.

C'est l'ONG Trans.Mad.Developpement dont le siège est à la rochetonnerie 44260 BOUEE, présente à Madagascar depuis juin 1997, dans le cadre du programme national d'adduction d'eau potable malgache qui sera l'opérateur prestataire de service. Une convention de partenariat est en cours d'élaboration.

Monsieur le Président indique que le coût est estimé à 200.000 €. Le SEDIF prévoit une participation sur 2 ans, de 50.000 € par an. Il est demandé la même participation au Syndicat RHONE VENTOUX. Ce montant peut être réservé sur la recette supplémentaire, obtenue par le versement des consommations communales.

L'Agence de l'Eau s'intéresse particulièrement aux initiatives des syndicats d'eau potable dans ce domaine et un soutien financier semble pouvoir être obtenu.

### **LE COMITE**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

### **DELIBERE**

**1°)** Accepte la participation du Syndicat au programme aide aux pays en voie de développement pour un montant de 50.000 € par an, sur 2 ans.

**2°)** Dit que c'est l'ONG Trans.Mad.Développement qui sera l'opérateur prestataire de service pour cette opération qui consiste à mettre à la disposition de la population de la commune rurale de St Augustin à Madagascar, un système de distribution d'eau potable.

3°) Dit que la dépense sera imputée sur le compte 6715 intitulé « Charges exceptionnelles sur opération de gestion ».

4°) Dit qu'une convention de partenariat sera présentée lors d'un prochain comité.

5°) Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

**DOCUMENT DEvenu EXÉCUTOIRE**

à compter du : 28 JAN. 2008

(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME



LE PRESIDENT,

